

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

2021 -37 MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS : EXONERATION PARTIELLE DE PENALITES

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 1^{er} avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération n°2018-31 du Comité syndical en date du 26 avril 2018, relatif au lancement du marché de fourniture et de transformateurs HTA/BT,

Considérant que le marché public relatif à la fourniture de postes de transformation HTA/BT pour le réseau électrique de distribution publique ainsi que la remise en état technique et la destruction de transformateurs déposés a été confié à la société TRANSFIX pour les lots n°1 à n°5,

Considérant qu'il est stipulé au Cahier des Clauses Administratives Particulières dudit marché, aux articles 5 et 6, que les pénalités pour retard dans l'exécution des prestations seraient appliquées sur simple constat du pouvoir adjudicateur,

Considérant que la crise sanitaire COVID-19 a impacté économiquement le secteur économique et notamment les PME avec lesquelles le SYDELA contractualise,

Considérant que le SYDELA a souhaité prendre en compte cette période exceptionnelle en faisant preuve de souplesse sur les potentiels retards de livraison de transformateurs, sur les périodes fortement impactées par la crise sanitaire,

Considérant qu'il est proposé au Comité d'exonérer partiellement de pénalités la société TRANSFIX sur l'année 2020,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le principe d'exonération de pénalités sur le marché public n°2018009 « Fourniture de transformateurs HTA/BT pour le réseau électrique de distribution publique, remise en état technique et destruction de transformateurs déposés » sur les périodes suivantes :**
 - **Entre le 12 mars et le 26 juillet 2020**
 - **Mois de novembre 2020**
- **De fixer la base du calcul du retard à compter de la date de livraison inscrite sur le bon de commande, pour les périodes précitées dudit marché public,**
- **D'appliquer, après soustraction des périodes exonérées, les pénalités suivantes à la société TRANSFIX :**
 - **Pour le premier semestre 2020 : 20 960 €**
 - **Pour le deuxième semestre 2020 : 22 363,94 €**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture
04-200014926-20210408-2021-37-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021